

# LETTRE D'INFORMATION

## Projet d'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot

- Section La Croix-Blanche et le Créneau de Monbalen
- Section Accès Sud à Villeneuve-sur-Lot

### Les objectifs et les enjeux du projet

La RN21 qui relie Limoges à Lourdes est un axe structurant du Sud-Ouest de la France et de l'Est de l'Aquitaine. Le trafic actuel est dense sur certaines sections, notamment aux heures de pointe, et les conditions de circulation se détériorent, posant des problèmes de sécurité et dégradant le cadre de vie des riverains. C'est le cas du tronçon Agen - Villeneuve-sur-Lot.

Il est nécessaire d'intervenir sur le tronçon Agen - Villeneuve-sur-Lot pour répondre aux problématiques qui se posent aujourd'hui, notamment :

- améliorer la sécurité et le confort des usagers ;
- fiabiliser les temps de parcours pour les déplacements routiers entre les deux agglomérations ;
- améliorer le cadre de vie des riverains ;
- contribuer au développement local en assurant un accès plus aisé à Agen et à l'autoroute A62 depuis Villeneuve-sur-Lot ;
- préserver l'environnement.

Deux sections de cet itinéraire sont aujourd'hui concernées par le projet d'aménagement : la section « déviation de La Croix-Blanche et créneau de Monbalen » et la section « Accès Sud à Villeneuve-sur-Lot ».

**L'État, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Aquitaine, maître d'ouvrage de l'opération, a souhaité soumettre à la concertation différentes variantes sur chacune des sections dans le but de recueillir les avis et contributions.**

**À l'issue de la concertation, un bilan sera établi, rendu public et mis à disposition dans les mairies. Il servira à la définition plus précise du projet final qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique, prévue en 2013.**

### La concertation est lancée !

**Pendant toute la durée de la concertation, du 30 janvier au 24 février, divers supports sont à disposition pour vous permettre de vous informer et de vous exprimer sur les projets :**

#### - Le dossier de concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier sera disponible en mairie des 10 communes suivantes : Agen, Bajamont, Castella, La Croix-Blanche, Foulayronnes, Monbalen, Pont du Casse, Pujols, Saint-Antoine-de-Ficalba et Villeneuve-sur-Lot.

Ce document de synthèse est destiné à introduire le dialogue et à présenter les variantes envisagées après avoir rappelé le contexte et l'opportunité de l'aménagement.

#### - Un registre de concertation

Ce registre public est ouvert à tous commentaires, opinions, suggestions et interrogations sur le projet. Il est disponible, avec le dossier de concertation, dans chacune des 10 mairies énumérées ci-dessus.

#### - Des réunions publiques d'information

Trois réunions publiques d'information et d'échanges seront organisées dans les communes de Pujols, Monbalen et La Croix-Blanche (voir les dates de ces réunions ci-après).

#### - Des panneaux d'information

Exposés lors des réunions publiques et dans les mairies de Pujols, Monbalen et La Croix-Blanche, ils présentent le projet et ses enjeux, les variantes envisagées et les résultats de l'analyse multicritère réalisée.

#### - Les sites internet de la Préfecture du Lot-et-Garonne et de la DREAL Aquitaine

Le dossier de concertation sera disponible sur une page dédiée au projet.

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) et  
[www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

**Votre avis compte, exprimez-le !**

### LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

30 janvier – Ouverture de la concertation

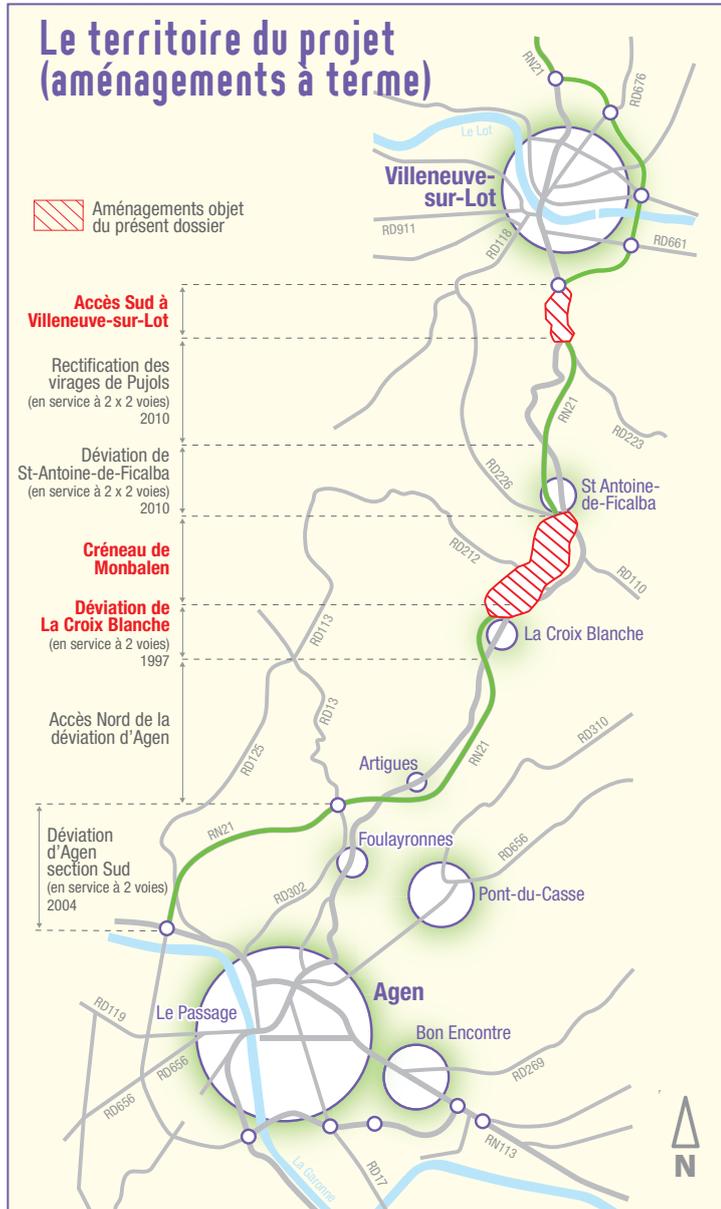
10 février 2012, 18h30 – 1<sup>ère</sup> réunion publique, en commune de La Croix-Blanche (salle des fêtes)

15 février 2012, 18h30 – 2<sup>ème</sup> réunion publique, en commune de Pujols (salle des fêtes du Palay)

16 février 2012, 20h30 – 3<sup>ème</sup> réunion publique, en commune de Monbalen (salle des fêtes)

24 février – Clôture de la concertation

## Le territoire du projet (aménagement à terme)



## Accès sud à Villeneuve-sur-Lot

La section étudiée et mise à la concertation s'étend sur environ 1,5 kilomètre entre le giratoire des Trois Mulets au Sud et le giratoire de Lalande au Nord. Elle traverse un territoire aux caractéristiques rurales et péri-urbaines présentant diverses contraintes que le projet d'aménagement devra prendre en compte.

Deux variantes de tracé ont été étudiées. Elles ont pour extrémités communes : le giratoire des Trois Mulet au Sud et le giratoire de Lalande au Nord.

### LES DIFFÉRENTES VARIANTES PROPOSÉES

**Le tracé Est** est une variante en tracé neuf, située en fond de vallée à l'Est de la RN21 actuelle.

**Le tracé Ouest** réutilise, en l'élargissant, l'emprise de la RN21 actuelle qui servira de contre-allée pour les dessertes locales.

**Les variantes ont été étudiées notamment au regard de leur impact sur le milieu humain et le milieu naturel. Sur la base de l'analyse multicritères, le maître d'ouvrage a exprimé une préférence pour la variante Ouest dont les impacts apparaissent globalement moindres.**

## Déviations de La Croix-Blanche et Créneau de Monbalen

La section étudiée et soumise à concertation s'étend sur environ six kilomètres entre le giratoire à l'extrémité sud de la déviation de La Croix-Blanche et le giratoire à l'extrémité Sud de la déviation de Saint-Antoine-de-Ficalba. Elle traverse un territoire aux caractéristiques rurales et péri-urbaines présentant diverses contraintes que le projet d'aménagement devra prendre en compte.

Sur cette section, trois variantes ont été étudiées. Les tracés de ces trois variantes comportent une section commune qui correspond à l'aménagement de la déviation existante de La Croix-Blanche.

Les variantes se distinguent ensuite par un positionnement différent du nouveau point d'échange sur la RN21 à l'extrémité Nord de la déviation de La Croix-Blanche, puis par des tracés distincts jusqu'au giratoire de Saint-Antoine-de-Ficalba.

### LES DIFFÉRENTES VARIANTES PROPOSÉES

**La variante 1** conserve le tracé actuel de la RN 21 en le mettant aux normes. Cela implique la rectification de certains virages et un élargissement de l'emprise par rapport à la RN21 actuelle pour sa mise à 2x2 voies, élargissement qui induira la démolition de certains bâtiments.

**La variante 2** nécessite la création d'un nouveau tracé en site neuf. La nouvelle route réutilise, en l'élargissant et en la mettant aux normes, l'emprise de l'ancienne voie romaine (VC526). La RN21 actuelle sert alors à la desserte locale.

**La variante 3**, légèrement différente de la variante 2, notamment par l'emplacement du point d'échange au nord de La Croix-Blanche, nécessite également l'aménagement d'un nouveau tracé.

**Les différentes variantes ont été étudiées notamment au regard de leur impact sur le milieu humain et le milieu naturel. Sur la base de l'analyse multicritères, le maître d'ouvrage a exprimé une préférence pour la variante 1 dont les impacts apparaissent globalement moindres.**



La RN21, un axe stratégique pour la région.